



# Végétalisation des centres anciens

Petites Cités de Caractère®  
Centre-Val de Loire

[www.petitescitesdecaractere.com](http://www.petitescitesdecaractere.com)



Fiche  
technique



Cette fiche technique vient compléter la journée qui s'est déroulée le 20 septembre 2022, à Trôo, sur le thème de la végétalisation des centres anciens.

Ce travail est le fruit d'une collaboration entre le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Loir-et-Cher et les Petites Cités de Caractère® Centre-Val de Loire.

**Publication :**  
décembre 2022

**Contribution CAUE 41 :**  
Grégoire Bruzulier, directeur ; David Duval, stagiaire ; Nina Fenateu, paysagiste conseil ; Camille Pessemier, paysagiste conseil

**Crédits photos :**  
©CAUE41, ©Office de Tourisme Loches Chateaux de la Loire, Isabelle Bardiau, ©Valérie Bernard, Museum d'Histoire Naturelle de Toulouse ©Office de Tourisme Loches Chateaux de la Loire, Jean-Christophe Coutand, ©Office de Tourisme Loches Chateaux de la Loire, David Darrault, ©Bernd Haynold, ©Office de Tourisme Loches Chateaux de la Loire, Loïc Lagarde ©Ivar Leidus, ©Mairie d'Aubigny-sur-Nère, ©Office de Tourisme Loches Chateaux de la Loire, Léonard de Serre, ©CRT Centre-Val de Loire, J. Percher, ©Petites Cités de Caractère® Centre-Val de Loire, Marie Hirel.

*Document non contractuel - sous réserve de modification.*

*Ne pas jeter sur la voie publique.*

## SOMMAIRE

<b>Le CAUE</b>	p.4
<b>Végétaliser, pour quelles raisons ?</b>	p.5
<b>Le diagnostic partagé</b>	p.6
<b>Jardiner sa rue, 3 scénarios proposés</b>	p.7
<b>Le choix des végétaux</b>	p.8
<b>Implication des habitants</b>	p.10
<b>Le cadre juridique</b>	p.13
<b>Poursuivre la démarche</b>	p.14
<b>Contacts &amp; liens utiles</b>	p.15

# Édito

---



Ce document résulte de la coopération fructueuse du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Loir-et-Cher (CAUE41) et de l'association Petites Cités de Caractère® Centre Val de Loire. Notre ambition, cette année, était de sensibiliser les communes aux enjeux de la préservation de la nature en ville.

Nous remercions le CAUE41 pour son soutien et son aide technique dans l'organisation et l'animation de la journée du 20 septembre à Trôo. Sa présence à nos côtés nous a permis de visiter cette insolite Petite Cité de Caractère® sous sa facette fleurie si accueillante.

Trôo s'étage sur un éperon rocheux et se laisse découvrir en parcourant ses rues, ses ruelles et ses chemins adossés au coteau. La grande particularité de la cité est la présence de nombreuses habitations troglodytiques et son réseau souterrain de caves et de galeries le tout dans un cadre verdoyant.

Nous avons vécu une journée très enrichissante de sensibilisation et d'appropriation de nouvelles techniques d'animation auxquelles les participants se sont volontiers prêtés.

La nature en ville est, selon nous, une composante essentielle du projet d'aménagement territorial. Au-delà de la fonction esthétique gage d'attractivité pour nos communes, elle offre de nombreuses solutions et bénéfiques. Elle contribue à lutter contre les effets du dérèglement climatique, à préserver la biodiversité, à améliorer le cadre de vie des habitants voire, pour certains espaces, à nourrir ces habitants. Pour favoriser ces trames vertes, bleues, brunes ou noires, il existe différents leviers comme les outils réglementaires, la sensibilisation des élus et celle des habitants. Les avantages de la préservation de l'environnement sont autant écologiques, économiques que sociaux.

Nous espérons alors que cette fiche technique apportera de belles idées aux élus et aux agents des communes pour favoriser la végétalisation des villes.

Nous vous en souhaitons bonne lecture.

**Sophie METADIER**  
Présidente

**Petites Cités de Caractère® Centre-Val de Loire**

# Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)



## LA CONVENTION ENTRE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES CAUE ET LES PETITES CITÉS DE CARACTÈRE®

signée le 28 octobre 2021

### Ouvrer ensemble sur les points suivants :

- Participation du CAUE au process d'homologation et contrôle
- Recours possible aux compétences de chacune des parties pour l'exercice de leurs missions respectives
- Participation commune à des temps de sensibilisation, d'information et à des actions culturelles
- Partage d'expériences, d'expérimentation entre les deux têtes de réseau.

Ces axes peuvent trouver une déclinaison soit au niveau national, soit au niveau local par les CAUE, ou à l'échelle régionale coordonnées par les URCAUE et par les Réseaux Territoriaux Petites Cités de Caractère®.

## Qu'est-ce que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement ?

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) est un organisme départemental présent dans presque tous les départements de France. Mis en place dans le cadre de la loi sur l'architecture de 1977, il est investi d'une mission de service public, chargé de promouvoir la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale. Le CAUE est composé d'une équipe pluridisciplinaire pouvant comprendre des architectes, des paysagistes, des urbanistes, des graphistes, des documentalistes, etc.

### Les missions

#### Conseiller

Le CAUE conseille les particuliers, les maîtres d'ouvrage et les collectivités dans leurs démarches de construction, de restauration du bâti ou d'aménagement.

#### Former

Il propose également des formations auprès des élus, des professionnels et des enseignants sur la connaissance des territoires, sur l'espace bâti ou sur les paysages.

#### Sensibiliser

Par le biais d'actions culturelles, le CAUE sensibilise tous les publics à l'architecture, à l'urbanisme et aux paysages afin d'aider à répondre aux problématiques rencontrées par chacun.

#### Informier

Le CAUE informe sur les projets, les enjeux et les démarches, afin de promouvoir une architecture et un urbanisme de qualité.

## En Centre-Val de Loire

Les six départements (Cher, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher et Loiret) disposent d'un CAUE. Ils sont présents aux côtés des collectivités pour accompagner leurs projets d'aménagement du territoire.



# Végétaliser, pour quelles raisons ?



## EN CHIFFRE

La végétalisation contribue à faire baisser la température de **0,5 à 2°C** et les arbres à ombrage peuvent la réduire de **3 à 5°C**.

L'arbre, couplé à la désimperméabilisation des sols, permet la rétention dans le sol de **25%** des eaux pluviales

Un arbre en ville piège en moyenne **100 g** de particules fines par an

Un arbre mature piège **20 kg** de particules fines par an

**85 %** des Français considèrent importante la proximité avec un espace vert.

Sources : ADEME, UNEP-IFOP

**Dans un contexte marqué par l'augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes, la présence de la nature en ville est une solution pour réduire leurs effets.**

### Préservation de la biodiversité

En créant des corridors liant les espaces verts entre eux ou en reconstituant des milieux naturels, la végétalisation permet de préserver la biodiversité dans les villes.

### Lutte contre les îlots de chaleur urbain

Renforcer la présence des végétaux et de l'eau dans les projets d'aménagements urbains permet de lutter contre des phénomènes de surchauffe urbaine.

### Prévention des inondations

Maintenir la perméabilité des sols permet de ralentir les écoulements et de favoriser l'infiltration des eaux pluviales dans le sol.

### Réduction de la pollution de l'air

Les arbres et végétaux captent certaines particules fines et les gaz tels que le CO<sup>2</sup>. Ils permettent ainsi d'assainir l'air.

### Réduction de la pollution sonore

En déviant ou en absorbant les ondes sonores, la végétation aide à créer des zones de confort acoustique. En outre, les bruits « naturels » (feuillage, oiseaux...) participent à une ambiance sonore perçue positivement par les usagers.

### Source d'alimentation locale

En végétalisant les espaces avec des espèces comestibles, les usagers bénéficient d'une production locale.

### Mise en valeur du patrimoine bâti

La végétalisation permet de valoriser certains bâtis, de créer de nouvelles perspectives, de camoufler des verrues, ou de révéler des potentiels.

### Source de bien-être

La végétalisation participe à l'amélioration du cadre de vie et peut être l'occasion de développer des projets participatifs, fédérateurs et créateurs de liens.

# Le diagnostic partagé



## Multiplier les regards sur les espaces

Le diagnostic partagé consiste à arpenter un territoire avec différents acteurs (élus, agents, habitants, commerçants, paysagistes, ...). Il permet de mettre en relief les points faibles et les points forts d'un territoire et d'élaborer des propositions d'amélioration, lors d'une déambulation commune.

### Avantages du diagnostic partagé :

- Recueillir de l'information rapidement
- Confronter et prendre en compte les points de vue et les usages
- Amorcer la création d'une vision commune
- Faciliter le dialogue informel

### En 3 étapes :

- 1 Préparation du diagnostic :** périmètre, itinéraire, participants, information, outils, temporalité, logistique.
- 2 Le déroulé du diagnostic :** accueil, constitution de petits groupes diversifiés, attribution des fonctions (photographe, preneur de notes, rapporteur, guide) et guider le débat : question ouverte, reformulation...
- 3 Le débriefing :** synthèse des observations positives et négatives, formulation des propositions, et rédaction d'un compte-rendu.



*Le diagnostic seul ne suffit pas à l'analyse et à l'émergence de solutions, au risque de manquer d'éléments importants. Pour établir un plan d'actions, il convient de croiser ce diagnostic avec d'autres données issues d'études.*

### Ressources

« Le diagnostic en marchant ou marche exploratoire »

[diagnostic-territoire.org](http://diagnostic-territoire.org)

# Jardiner sa rue, trois scénarios proposés



## Le fleurissement en pied de mur

Si la place est restreinte, il est toujours possible de favoriser la présence du végétal par un fleurissement en pied de mur. Au préalable, si le trottoir est imperméable, il conviendra de réaliser une ouverture en prenant en compte les réseaux souterrains, à l'aide d'une meuleuse, mais dans la plupart des cas, les graines sauront s'adapter pour germer dans les interstices. **Espace nécessaire : < 2 cm**



## Les plantes grimpantes

Si le bâti le permet (pans de mur aveugles) et pour animer le paysage en variant les hauteurs, il est possible de favoriser les plantes grimpantes. Attention néanmoins de veiller à contrôler la pousse des végétaux et à installer un support pour le palissage (cable en acier, treille...). Il faut également travailler avec l'accord des propriétaires. **Espace nécessaire : 50 cm de profondeur et 30 cm de large**



## Les parterres

Si la place disponible est plus importante, il est possible de créer des parterres de végétaux. Dans une fosse, des plantations : vivaces, bulbes, graminées,... peuvent se mêler dans une composition étagée les hauteurs.

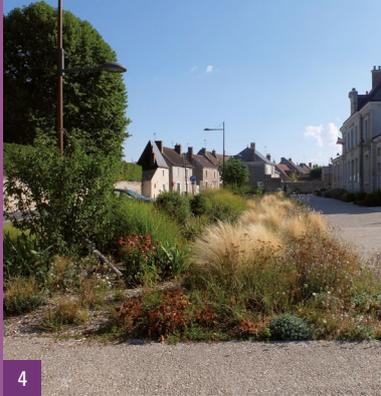
**Espace nécessaire : 50 cm de profondeur et 30 cm de large sur la longueur disponible**

1. Crissay-sur-Manse (Indre-et-Loire), exemple de fleurissement en pied de mur.

2. Fontevraud (Maine-et-Loire), exemple de fleurissement avec des grimpantes.

3. Chédigny (Indre-et-Loire), exemple de massifs de vivaces et arbustes.

# Le choix des végétaux



4



5



6

## LES PLANTES INVASIVES

Certains végétaux rencontrés régulièrement sont inscrits sur la liste des plantes invasives tels que le buddleia (7), la rénouée du Japon (8) ou l'impatiante de Balfour (9).

Consulter la [liste des plantes invasives ici](#).



7



8



9

**Le choix des essences et des variétés doit prendre en compte de nombreux facteurs : le climat, l'exposition, la place disponible, la qualité du sol, les moyens humains, l'environnement bâti, la sécurité,... Il n'est donc pas possible de fournir une liste exhaustive de plants. Néanmoins certaines données peuvent être prises en compte pour faciliter la végétalisation.**

### Limiter les coûts et l'entretien

De nombreuses variables participent à réduire l'entretien et les coûts liés à la végétalisation : en favorisant des espèces vivaces ou des bulbes, en laissant la plante faire son cycle pour qu'elle se ressème, en limitant le fauchage, en capitalisant sur les fleurs sauvages, en sélectionnant des espèces nécessitant un minimum d'entretien, (taille), en paillant ou en recourant à une flore couvre-sol afin de limiter le désherbage et limiter l'arrosage...

### Raconter une histoire

La Région Centre-Val de Loire : « le jardin de la France » selon Rabelais. La région compte de nombreux espaces naturels, parcs et jardins remarquables. Elle compte également des villages-jardin uniques en France : Chédigny et Yèvres-le-Châtel ainsi que de nombreuses villes reconnues pour leur fleurissement : Apremont-sur-Allier, Aubigny-sur-Nère...

Également haut-lieu de production de roses et d'iris, le territoire est propice pour raconter cette histoire dans les rues des cités.

### Des fleurs, mais pas seulement

Pour agrémenter les espaces, il conviendra de prendre en compte le végétal sous toutes ses formes. La couleur du bois ou les fruits peuvent orner le paysage notamment en hiver.

### Mobiliser plusieurs sens

Les végétaux peuvent faire appel à d'autres sens que la vue pour enrichir l'expérience des promeneurs : l'odorat, le goût ou encore le toucher.

### En toutes saisons

Il convient de privilégier des espèces qui se succéderont, tout au long des saisons, ou des plantes remontantes. Certaines inflorescences séchées peuvent structurer un massif jusqu'en hiver.

### Suggérer par le végétal

Le choix des végétaux peut influencer sur la déambulation, en incitant à emprunter certains chemins, à regarder certains espaces, bâtis, détails...

4. Montlivault (Loir-et-Cher) exemple de végétalisation

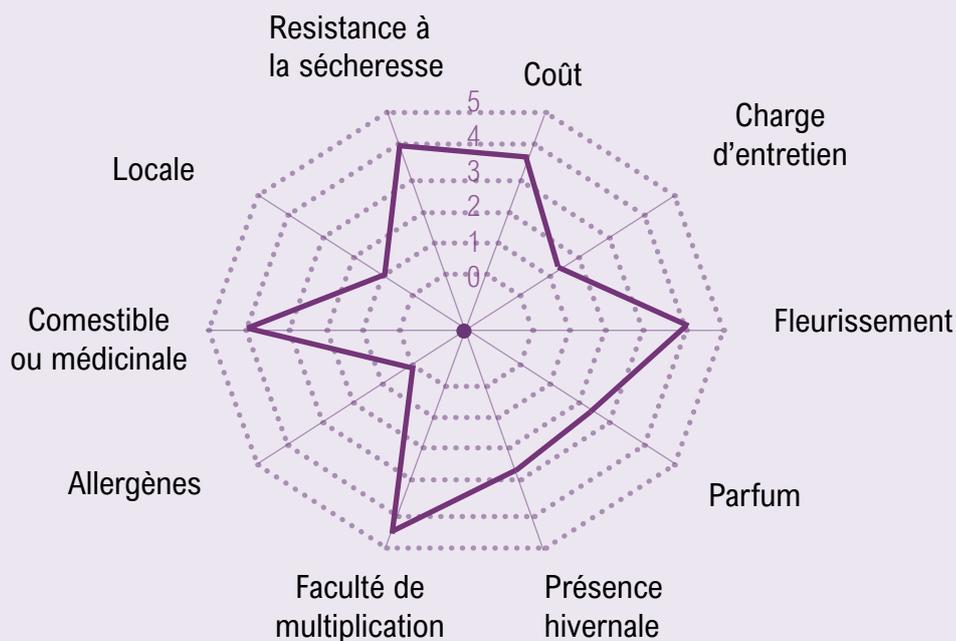
5. Maves (Loir-et-Cher) fruits d'églantier

6. Pezou (Loir-et-Cher) exemple de végétalisation



## Caractéristiques

exemple



Source : CAUE 41

## LES PLANTES MENACÉES

Certains végétaux ont disparu au niveau régional (10,11,12) et d'autres sont menacés. Pour maintenir la richesse de la biodiversité, il convient de ne pas retirer ces plantes des espaces voire de les favoriser.

Consulter [la liste des plantes menacées \(région Centre\) ici](#)



10

*Oëillet superbe*



11

*Anémone sauvage*



12

*Violette élevée*

## L'arbre en ville

La réussite des plantations d'arbres en ville n'est pas une question de chiffres. Il faut adapter les essences aux espaces choisis pour offrir aux arbres les conditions nécessaires à leur développement, il est également important de privilégier la diversité.

Cela évitera des déconvenues : des arbres qui ne grandissent pas voire qui meurent rapidement, qui ne stockent pas de CO<sup>2</sup>, des essences allergènes, des arbres trop gourmands en eau, des arbres qui génèrent un miellat gênant, des monocultures sensibles aux maladies et parasites...

Pour travailler le sujet : *L'arbre en milieu urbain* ADEME.

# Implication des habitants



## ÊTRE ACCOMPAGNÉ

- Le CAUE  
ses paysagistes
- La direction départementale  
des territoires et son  
paysagiste-conseil
- Les professionnels privés  
ou publics : paysagistes  
concepteurs, botanistes,  
médiateurs du patrimoine

L'implication des habitants est primordiale pour donner de l'ampleur au projet de végétalisation, pour permettre à la dynamique de perdurer et pour soulager les agents communaux.



### 1. Valoriser l'existant

Faire connaître les plantes « sauvages » ou les « mauvaises » herbes qui sont déjà présentes dans les cités et sensibiliser les habitants à leurs propriétés et à leur préservation.

16. Toulouse (Haute-Garonne), Boris Presseq, botaniste au Museum d'Histoire naturelle, écrit à la craie le nom des plantes qui poussent naturellement.



### 2. Valoriser les initiatives privées

Par le biais de concours des maisons et jardins fleuris, en intégrant la dimension écoresponsable.

17. Saint-Aignan (Loir-et-Cher), intégrer les espaces pris sur l'espace public.



### 3. Proposer des projections

Pour aider les habitants à visualiser, des projections sont indispensables.

18. Le CAUE du Loir-et-Cher propose des projections aux particuliers

13, 14 et 15.  
Croquis issus d'ateliers  
participatifs animés par le CAUE41



### Concevoir avec eux

Lors d'ateliers participatifs, accompagnés par un professionnel, les premiers échanges peuvent permettre :

- d'identifier les espaces à végétaliser
- de choisir la palette des végétaux
- de réaliser les choix techniques



### Planter avec eux

Les plantations sont l'occasion de temps d'échanges et de convivialité. Impliquer les habitants dans le processus permet de les sensibiliser à l'entretien des plants.



### Faire vivre la dynamique

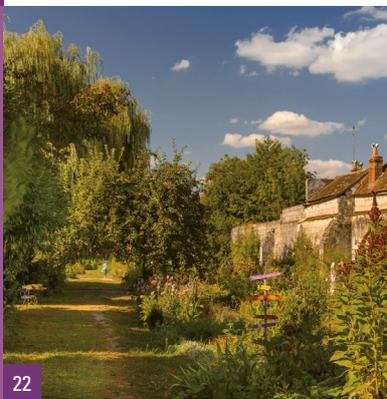
La sensibilisation peut se poursuivre avec l'entretien des espaces plantés, en organisant des Ateliers «désherbage, taille, paillage»...

19. Autainville (Loir-et-Cher), atelier participatif animé par le CAUE41

20. Mondoubleau (Loir-et-Cher), atelier participatif animé par le CAUE41

21. Lisle (Loir-et-Cher), atelier participatif animé par le CAUE41

# Implication des habitants



22



23



24

## Accompagnement et soutien de la commune

### Mise à disposition de terrains

Certaines communes disposent de friches et font le choix de mettre à disposition ces espaces aux habitants ou à des associations locales. Ces derniers sont libres de les végétaliser comme ils le souhaitent : potagers, jardin médicinal, espaces fleuris, ... Cela permet d'animer des espaces sans y allouer du « temps agent ». Le projet est également créateur de liens sociaux.

*22. Beaulieu-lès-Loches (Indre-et-Loire), les Jardins des Viantaises*

### Achat groupé de végétaux

La commune peut centraliser les commandes de plants, de graines voire de matériaux auprès d'un organisme partenaire. Cette action a pour avantage de réduire les coûts pour les participants et d'harmoniser la végétalisation tout en s'assurant que les essences choisies soient respectueuses du cahier des charges voulu par la commune (couleurs, variétés locales, consommation d'eau,...).

*23. Aubigny-sur-Nère (Cher), achat groupé de plants*

### Offre de plants

Pour amorcer la dynamique, certaines communes offrent des plants ou des graines à leurs administrés. Cela permet de faciliter la végétalisation par les particuliers et de choisir les végétaux qui seront plantés.

*24. Chédigny (Indre-et-Loire), rosiers*

### Entretien de certains espaces par les agents communaux

Des communes mettent à disposition du temps agents pour accompagner certains particuliers dans la gestion de leurs plants, avec par exemple la taille des rosiers qui peut nécessiter un matériel particulier et qui requiert un savoir-faire.

# Le cadre juridique



## ZONE DE RENCONTRE



D'après l'article R 110-2 du Code de la route, une **zone de rencontre** est une :

« [...] Zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, [...] »

## Une voirie accessible

### Ce que dit la loi :

La végétalisation ne doit pas se faire au détriment de l'accessibilité de la voirie. Dans un contexte de vieillissement de la population (le nombre de personnes âgées de plus de 75 ans va doubler en France d'ici 2050), il convient de respecter un espace nécessaire à la déambulation.

L'arrêté du 15 janvier 2007\* fixe la largeur d'un trottoir à **1m40**, réduite à 1m20 en l'absence de mur ou d'obstacle de part et d'autre du chemin.

En cas d'infaisabilité technique notamment dans des centres-anciens fréquentés, outre les dérogations possibles, certaines communes expérimentent les zones de rencontre, permettant à chaque usager de bénéficier de l'espace public.

## Accompagner les habitants

### « Permis de végétaliser »

De plus en plus de communes mettent en place des conventions entre la collectivité et le particulier pour engager les parties prenantes. Cela permet de prendre connaissance du projet de fleurissement et de s'assurer que celui-ci respecte certaines règles : mobilité, entretien, choix des plantes...

### Exemples :

[Guipel \(35\)](https://www.bruded.fr/wp-content/uploads/2017/08/convention-vegetalisation-guipel.pdf) : <https://www.bruded.fr/wp-content/uploads/2017/08/convention-vegetalisation-guipel.pdf>

[Pont-de-Cé \(49\)](https://www.lespontsdece.fr/wp-content/uploads/2016/02/convention-fleurissement-les-ponts-de-ce.pdf) : <https://www.lespontsdece.fr/wp-content/uploads/2016/02/convention-fleurissement-les-ponts-de-ce.pdf>

### Aller + loin avec un guide

Brest (29), [« des fleurs dans ma rue », Conseils et bonnes pratiques](#)

[https://www.brest.fr/fileadmin/imported\\_for\\_brest/fileadmin/Documents/publications/Des\\_fleurs\\_dans\\_ma\\_rue\\_-\\_Conseils\\_et\\_bonnes\\_pratiques.pdf](https://www.brest.fr/fileadmin/imported_for_brest/fileadmin/Documents/publications/Des_fleurs_dans_ma_rue_-_Conseils_et_bonnes_pratiques.pdf)

\* Arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

# Poursuivre la démarche

---



**Il existe une pluralité d'initiatives pour compléter la démarche de végétalisation des villes. En voici quelques-unes :**

- Végétalisation des cours d'école
- Création d'écoquartier végétal
- Création de jardins thématiques (médicinal, médiéval, tinctorial, aromatique...)
- Mise en place d'un coefficient de végétalisation dans le PLUi
- Démarche vers une production agricole et un projet économique
- Végétalisation des toitures et façades
- Valorisation des cours d'eau
- Création de grainothèques & bouturothèque
- Végétalisation dans les entreprises
- Végétalisation des quartiers périphériques
- Transformation d'anciennes friches industrielles en espaces verts

# Contacts et liens utiles

## AUTRES ORGANISMES

- Centre d'Études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA)

- Direction départementale des territoires (DDT)

## LIENS

### Végétaliser nos villes Comprendre et Agir

ADEME - <https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/fiches/vegetaliser-villes-agir>

### Projets de végétalisation

ADEME - [https://librairie.ademe.fr/cadic/20/20projetsdevegetalisation\\_dossierentier\\_web.pdf](https://librairie.ademe.fr/cadic/20/20projetsdevegetalisation_dossierentier_web.pdf)

## CONTACTS CAUE CENTRE-VAL DE LOIRE

### CHER

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement  
Béatrice RENON – 02 48 50 75 18 – [contact@caue18.fr](mailto:contact@caue18.fr)

### EURE-ET-LOIR

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement  
Jean-Noël PICHOT – 02 37 21 21 31 – [contact@caue28.org](mailto:contact@caue28.org)

### INDRE

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement  
Jérôme LABESSE – 02 54 27 50 85 – [contact@caue36.fr](mailto:contact@caue36.fr)

### INDRE-ET-LOIRE

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement  
Eric BOULAY – 02 47 31 13 40 – [caue37@caue37.fr](mailto:caue37@caue37.fr)

### LOIR-ET-CHER

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement  
Grégoire BRUZULIER – 02 54 51 56 50 – [contact@caue41.fr](mailto:contact@caue41.fr)

### LOIRET

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement  
Hervé CIVIDINO – 02 38 54 13 98 – [contact@caue45.eu](mailto:contact@caue45.eu)

## En savoir plus

---

Retrouvez toutes les actualités des Petites Cités de Caractère®  
sur [www.petitescitesdecaractere.com](http://www.petitescitesdecaractere.com)



---

**Petites Cités de Caractère® Centre-Val de Loire**  
75 rue nationale 41500 Saint-Dyé-sur-Loire  
06 49 60 24 24 / [contact@pcc-centrevalde Loire.fr](mailto:contact@pcc-centrevalde Loire.fr)  
[www.petitescitesdecaractere.com](http://www.petitescitesdecaractere.com)

Suivez-nous sur : [f](#) [@](#) [t](#) [in](#) [v](#)